



Litige suite expertise auto

Par **POLO3005**, le **29/01/2009** à **17:47**

Bonjour,rrnrJ'ai été victime le 09/12/2008 d'un sinistre auto, dont je ne suis pas responsable.rrnrD'après l'expertise qui a suivie mon véhicule est reconnu en VEI, mais le montant estimé par l'expert est erroné, d'une part il y a une erreur sur la version du véhicule et d'autre part le montant est nettement inférieur à l'argus.rrnrAprès avoir transmis encore une fois les documents à mon assureur, l'expert a revu à la hausse la valeur de mon véhicule, 1900 € au lieu des 2.350 € de la valeur argus, sans prendre en compte les frais effectués sur le véhicule un mois avant le sinistre.rrnrJ'ai renvoyé un mail à l'expert, lui demandant de ne pas prendre en compte la valeur vénale du véhicule, mais la valeur de remplacement, afin que je puisse faire l'acquisition d'un véhicule de même catégorie et dans un état similaire au mien.rrnrPouvez vous m'indiquer si j'ai procédé correctement et si je dois agir d'une autre façon dans l'éventualité où l'expert resterait campé sur ses positions ?rrnrDans l'attente d'une réponse,rrnrJe vous en remercie.

Par **chaber**, le **02/02/2009** à **09:59**

L'argus n'est qu'une valeur de référence. rnDans le cas de non-responsabilité vous devez obtenir la valeur de remplacement et non la valeur vénale. (cour de cassation).rrnrVous pouvez toujours contester la proposition en prenant un expert indépendant.rrnrN'oubliez pas de réclamer les frais de carte grise et d'immobilisation